



En chiffres

1 800

C'est le nombre de tiers-lieux en France dont 800 hors métropole.

➔ francetierslieux.fr

→ **Édito**

Les tiers-lieux au service du développement local

Coworking, fablab lab, maker lab, living lab... Ils étaient plus de 1800 identifiés en 2018 dans le cadre de la mission confiée par le Ministère de la Cohésion des Territoires à Patrick Levy-Waitz. D'abord métropolitains et plutôt centrés sur une fonction d'espace de travail partagé, les tiers-lieux ont renforcé leur capacité à mixer des activités et à créer des liens entre elles. C'est de cette hybridation que naît la rencontre d'acteurs d'horizons différents ainsi que l'enrichissement des projets et l'émergence d'idées nouvelles ou inattendues. Les territoires ruraux se sont pleinement emparés des tiers-lieux où, portés par des communautés d'usagers, ils se développent désormais pour apporter des réponses inédites à des besoins locaux, chaque fois spécifiques.

Les exemples fourmillent et attestent du rôle joué par les tiers-lieux ruraux comme lieu d'innovation où se réinventent de nouvelles sociabilités, de nouvelles manières d'apporter des services au public, ou encore pour concevoir et incuber des

projets innovants de redynamisation économique ou de revitalisation des centres-bourgs. Mais c'est aussi en milieu rural que les défis se posent avec le plus d'acuité : faire émerger une communauté d'usagers, structurer un collectif autour d'un projet répondant à des besoins locaux, identifier une organisation porteuse de l'animation, définir le bon modèle de portage et de gouvernance, générer un modèle économique viable est indispensable à leur pérennisation...

Territoires Conseils prend la mesure de ces enjeux et répond aux besoins des territoires avec un ensemble d'offres complémentaires sur ce sujet. Les collectivités peuvent bénéficier gratuitement de journées thématiques, de webconférences et d'accompagnements personnalisés sur demande. Ces accompagnements peuvent être sollicités à tous les stades de réflexion ainsi que dans la phase de co-construction des projets en lien avec les acteurs locaux.

→ **Clin d'œil**

**Appui
Juridique**



**POSEZ
VOS QUESTIONS**
par téléphone au
0970 808 809

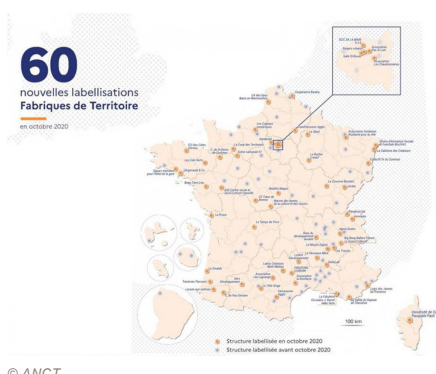
Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9 h à 19 h



→ Expériences des territoires

60 nouvelles "Fabriques de territoires" s'ajoutent aux 110 tiers-lieux déjà labellisés

Une sélection qui marque l'entrée de neuf nouveaux départements : L'Ardèche, le Gers, les Landes, l'Orne, les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Savoie, l'Indre, la Lozère et la Corse du Nord. Les 60 nouvelles "fabriques de territoires" rejoignent les 110 tiers-lieux déjà labellisés. Elles recevront une subvention de 150.000 euros sur trois ans afin de soutenir "l'amorçage de leur projet, la constitution de leur équipe et la recherche de leur équilibre économique".



► Veiller "à ce que tous les territoires soient concernés"

Par ce programme "Fabriques de territoires", le gouvernement rappelle qu'il "encourage ce mouvement de fond et veut s'inscrire aux côtés des porteurs de projets, pour les aider à concrétiser et pérenniser leurs initiatives, en veillant à ce que tous les territoires soient concernés". Ainsi, les ministères et partenaires associés ont défini une offre de services, qui s'étend de "l'aide en amorçage, en investissement ou en fonds propres, à la mise à disposition de locaux ou à l'apport de recettes de fonctionnement". Le souci de proposer "un accompagnement sur mesure à chaque porteur de projet", étant leur principale motivation.

L'appel à manifestation d'intérêt avait été lancé par sept membres du gouvernement en juillet 2019 à la Cité Fertile de Pantin. L'événement faisait suite à la publication du rapport de la "mission coworking" piloté par Patrick Levy-Waitz, président de la fondation "Travailler autrement", visant à soutenir le développement des tiers-lieux et la structuration et professionnalisation du réseau de ces lieux hybrides. Qu'on les appelle "tiers-lieux", "fablabs", "friches industrielles" ou "friches culturelles", "espaces publics numériques", ces espaces "ont démontré leur utilité incontournable pendant le confinement et la crise sanitaire", souligne le communiqué ministériel. Mais ils ont aussi été fragilisés : "Un emploi en moyenne par structure est en danger après la crise du Covid-19", estimait Jacqueline Gourault dans une interview accordée à Localtis le 23 juin 2020. Car l'enjeu est bien celui-ci : alors que la production locale et le "home-made" n'a jamais eu autant le vent en poupe, de nombreux tiers-lieux cherchent encore l'équilibre économique, en pleine crise sanitaire.

D'après l'article de Virginie Fauvel, pour la plateforme www.banquedesterritoires.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

► societenumerique.gouv.fr/tierslieux

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Seine-Saint-Denis (93)

→ Inciter à économiser l'eau : une priorité pour la Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis veut inciter ses habitants à économiser cette ressource devenue précieuse. En février 2020, il a lancé ecEAUnome, un dispositif révélateur de l'écologie incitative qu'il entend promouvoir.

Vendée (85)

→ En Vendée, une légumerie approvisionne des cantines en bio et local

Créée en 2012 avec le soutien du département, une entreprise d'insertion transforme et livre des fruits et légumes aux établissements scolaires qui peuvent se concentrer sur les dernières étapes de la préparation des repas.

Charente-Maritime (17)

→ A La Rochelle, ville et agglomération cartographient leur fragilité numérique

La Ville et l'Agglomération de La Rochelle ont établi une cartographie de la fragilité numérique de leur territoire, commune par commune, quartier par quartier. Un outil conçu par la région Occitanie, qui vise à éclairer la stratégie des collectivités dans la lutte contre l'illectronisme.

Seine-Maritime (76)

→ Dieppe reconvertit la halle à tabac en pôle de loisirs et cinéma de centre-ville

Dieppe a créé un complexe culturel et de loisirs comptant notamment huit salles de cinéma. Fer de lance du programme de redynamisation du centre-ville, ce projet est né de la ferme volonté des élus de résister à une délocalisation en périphérie.

Nord (59)

→ Après le confinement, Dunkerque mise sur l'aide pour tous à l'achat d'un vélo

Depuis 2014, la Communauté Urbaine de Dunkerque incite les habitants à changer leurs habitudes de déplacements. Déjà très regardé pour la refonte et la gratuité de son réseau de bus, le territoire a donné un bon coup de pédale en faveur du vélo, dont la part modale est passée de 3% à 8%.

Finistère (29)

→ Un chargé de médiation et de l'accès aux droits pour les personnes sans-abri à Rennes

Expérimenté en 2018, le poste de « chargé de médiation et de l'accès aux droits sur l'espace public en direction des personnes sans-abri » de Rennes a trouvé sa place, en complément des autres médiations sur l'espace public. L'expérience d'un an a convaincu les élus de la prolonger.

→ Agenda

Webconférences

Vendredi 8 janvier de 10h à 13h

→ 24^{ème} téléconférence TEPOS : « Vosges centrales, du SCoT à la dynamique TEPOS »

Mardi 12 janvier de 10h à 12h

→ Mobilité et méthode

Jeudi 14 janvier de 10h30 à 12h

→ Comment distinguer le domaine public du domaine privé des communes et EPCI ?

Jeudi 21 janvier de 10h30 à 12h

→ Les points-clés du débat d'orientation budgétaire

Jeudi 28 janvier de 10h30 à 12h

→ La police des édifices menaçant ruine et la lutte contre l'habitat indigne : quel est le nouveau cadre de ce régime juridique unifié ?

Vendredi 29 janvier de 10h à 12h

→ Contours et enjeux de la compétence Gemapi – sensibilisation aux problématiques du grand cycle de l'eau

Comptes rendus

» Mobilité en territoires peu denses
(Webconférence du 10 décembre 2020)

» Le droit à la formation des élus locaux
(Webconférence du 03 décembre 2020)

» L'économie circulaire au service du développement économique territorial
(Réunion téléphonique du 26 novembre 2020)

» Les autorisations d'urbanisme
(Webconférence du 10 décembre 2020)

» Distinction entre domaine public et domaine privé des communes et EPCI
(Réunion téléphonique du 17 novembre 2020)

Publications

→ Présentation de la Démarche Prospective pour la Vitalité Sociale du Territoire

Territoires Conseils propose, avec cette démarche, une animation locale pour faire émerger les ressources existantes et

favorables à la vitalité sociale du territoire. Cette démarche associe les habitants et les conseillers municipaux. Elle se déroule sous forme d'ateliers.

→ Démarche sociale intercommunale

La démarche "Politique sociale intercommunale" vise à accompagner les élus dans l'élaboration d'un projet social d'intérêt communautaire. Cette démarche se nourrit des réalités communales.

→ Les tiers-lieux au service du développement des territoires ruraux

Cette note s'inscrit dans une démarche engagée par Territoires Conseils – Banque des Territoires visant à accompagner la transition numérique des territoires ruraux, en particulier sur la question d'un phénomène en pleine émergence, celui des tiers-lieux.

Comment participer ?

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de comptes rendus et de fiches pédagogiques.

L'inscription s'effectue en ligne et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois
la newsletter gratuite
de Territoires Conseils

pour retrouver le programme des journées
thématiques et des téléconférences.

Inscription sur notre site :
www.banquedesterritoires.fr

→ Publication du mois

Analyse financière des communes et EPCI

Cette analyse financière a pour objectif d'étudier les principaux leviers de l'investissement du bloc public communal à travers l'analyse des dynamiques d'évolution sur les deux précédents mandats.



Note à consulter sur : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils, espace « ressources ».

Loi ASAP : la notion de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence pour motif d'intérêt général

Question développée

Contexte : La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) comporte certaines mesures destinées à la relance économique et notamment en matière de marchés publics.

Réponse : jusqu'à présent, l'article L2122-1 du Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 disposait que « l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat lorsqu'en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, d'une urgence particulière, de son objet ou de sa valeur estimée, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur ». Désormais, l'article 131 de la loi ASAP complète l'article L2122-1 précité par les mots : « ou à un motif d'intérêt général ».

Par conséquent, ce texte permet la passation de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence pour motif d'intérêt général.

Cette notion de motif d'intérêt général reste cependant à définir. La décision n° 2020-807 DC du 3 décembre 2020 du Conseil constitutionnel précise qu'il appartiendra « au pouvoir réglementaire la détermination des motifs d'intérêt général susceptibles de justifier, compte tenu des circonstances de l'espèce, de déroger aux règles de publicité et de mise en concurrence préalables ». Il s'agira alors, pour un futur décret, de compléter les dispositions de la Loi ASAP en définissant ce motif d'intérêt général.

La décision précitée ajoute également que les dispositions permettant la passation de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence pour motif d'intérêt général « n'exonèrent pas les acheteurs publics du respect des exigences constitutionnelles d'égalité devant la commande publique et de bon usage des deniers publics rappelées à l'article L. 3 du code de la commande publique ». Ces marchés sans publicité ni mise en concurrence pour motif d'intérêt général demeureront donc soumis aux grands principes de la commande publique.

Références juridiques :

Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 ; article L 2122-1 du CCP ; CC, décision n° 2020-807 DC du 3 décembre 2020.

→ Départ

Bernard Saint Germain

Après plus de 20 ans passés auprès des élus en charge des enjeux de cohésion sociale dans les territoires, Bernard Saint Germain quitte Territoires Conseils pour d'autres projets.

Bernard est l'initiateur des démarches méthodologiques d'élaboration et de renforcement du projet social de territoire : « politique sociale intercommunale » « jeunesse et intercommunalité », « vie associative intercommunale » en valorisant les acteurs et les outils : Centres sociaux, Centres Intercommunaux d'Action Sociale-CIAS (en partenariat avec la FCSF et l'UN-CASS) et prenant en compte les questions essentielles d'accès à la formation, à l'emploi, au logement, à l'insertion sociale et professionnelle, à la citoyenneté et au défi du vieillissement et de la santé.



Il a lancé l'expérimentation d'une « Démarche prospective pour identifier et développer la vitalité sociale sur son territoire » évoquée dans notre édito de septembre 2020 et qui fait désormais partie de l'offre de Territoires Conseils.

La poursuite de ses activités est assurée au sein de Territoires Conseils. L'équipe lui souhaite une excellente continuation.

↳ RETROUVEZ SUR NOTRE SITE...

En quoi consiste l'immatriculation obligatoire des cycles à compter du 1^{er} janvier 2021 ?

Face à l'essor des vélos électriques, et à la recrudescence des vols de vélos de tous types dont les propriétaires ne sont jamais identifiés, le législateur a souhaité rendre obligatoire un système d'identification des cycles qui s'impose lors de la vente de cycles neufs mais également lors de la vente de cycles d'occasion.

La politique de soutien aux associations peut-elle être transférée à un EPCI ?

Les fonds publics représentent une ressource financière très importante pour le tissu associatif local.

Versement mobilité : quels outils pour limiter les pertes financières des collectivités ?

Le versement mobilité, dont le rendement se trouve très fortement impacté par les mesures prises pour juguler la crise sanitaire, constitue une ressource déterminante pour les communes et groupements qui composent les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

FCTVA : les investissements en vue de la construction d'une maison de santé sont-ils éligibles ?

Alors qu'anciens et nouveaux élus se préparent à mettre en œuvre leur programme d'investissements à la suite d'un exercice 2020 bouleversé par l'épidémie de covid-19, les projets en lien avec la couverture médicale des territoires se tiennent en bonne place parmi les enjeux du mandat qui s'ouvre.

Territoires Conseils — Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75
Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la
Direction du Réseau de la Banque des Territoires

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Sylvain Baudet, Magali Da Silva, Catherine Donou, Virginie Fauvel, Sylvie Jacquemart, Benjamin Marin, Florence Mas, Isabelle Perriquet-Sadoux, Bernard Saint-Germain, Benjamin Rougeron, Charles Vogin.

Réalisation : **gcom**.

Illustrations/Photos/© : p. 1- Antoine Chereau

p.2 - ANCT

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717
janvier 2021